

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2017 A 20H30**

*Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales*

• **MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Présents :** M. Jean-Pierre BETEND, Mme Chrystel BURNIER, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Marc DESVIGNES, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, M. Florent LAMOSSIÈRE, Mme Patricia PASSERAT, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, Mme Anne-Sophie PESSAY.

**Excusée :** Mme Jacqueline LODS.

**Citoyenne d'honneur excusée :** Mme Carole COGOURDANT.

**Les citoyens d'honneur tirés au sort sont :** Mme Emilie DONZEL, M. Eric LAMBELIN, M. Christophe HUDRY-CLERGEON, Mme Christine MARMONIER, Mme Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD, M. Alexandre LEFORT, M. Martial VUARRIER.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme PERILLAT-CHARLAZ Christiane, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

\*\*\*\*\*

**1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre 2017**

M. Le Maire Christophe FOURNIER fait approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal.

**Vote à l'unanimité.**

**2) Budget :** a) décision modificative :

DM1 : Afin de régler les dernières factures du PLU, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit de 7 000€ du compte 2151 au compte 202.

**Vote à l'unanimité.**

DM2 : Afin d'ajuster les comptes de recettes de fonctionnement, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit de 24 000€ du compte 7087 au compte 70845.

**Vote à l'unanimité.**

b) ouverture crédits 2018 :

Le conseil municipal accepte l'ouverture des crédits pour la section investissement sur le budget principal 2018 dans la limite du cadre des réserves votées en 2017.

**Vote à l'unanimité.**

Le conseil municipal accepte l'ouverture des crédits pour la section investissement sur le budget eau 2018 dans la limite du cadre des réserves votées en 2017.

**Vote à l'unanimité.**

**3) Taxe d'aménagement :** Le conseil municipal décide de maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5% pour les habitations et 2,5% pour les abris de jardin. Cette délibération sera reconduite annuellement.

**Vote à l'unanimité.**

**4) Demande de subvention Pumptrack :** Le conseil départemental a octroyé une subvention de 15000€ à la commune d'ENTREMONT pour la réalisation d'un Pumptrack. La Direction de la Jeunesse et des Sports, quant à elle, n'a pas retenu notre projet. Aussi, M. le Maire propose qu'une demande de subvention soit effectuée auprès de la région.

**Vote à l'unanimité.**

**5) Travaux RET :** En 2018, les travaux liés au renforcement électrique du secteur de **La Cellaz** seront réalisés avant l'été par la RET. Coût de l'opération : 112314,43€ HT ; Subvention : 80% à la charge du SIEVT, soit 89851,54€ HT ; 20% à la charge de la commune, soit 22462,89€ HT.

6) **Groupement de commande voirie** : M. le Maire expose que plusieurs entités souhaitent s'associer afin de conclure un marché groupé pour les travaux d'aménagement et d'entretien des voiries sur le territoire communal. Le recours à un groupement de commande permettra aux membres adhérents de bénéficier d'économies d'échelle et de gestion. Il est donc proposé d'adopter la constitution d'un groupement avec les communes du GRAND-BORNAND, LA CLUSAZ, SAINTJEAN DE SIXT, ENTREMONT, LE BOUCHET MONT CHARVIN, SERRAVAL, LA BALME DE THUY, LES CLEFS, la CCVT, et la société « O DES ARAVIS ». Le conseil municipal approuve la constitution d'un groupement de commande pour la voirie et autorise M. le Maire à signer la convention s'y rapportant.

**Vote à l'unanimité.**

**Election d'un titulaire** : M. Gilbert COLLINI **Vote à l'unanimité.**

**Election d'un suppléant** : M. Jean-Marc DESVIGNES **Vote à l'unanimité.**

7) **Déneigement** : Au regard des résultats enregistrés les années antérieures, la campagne de déneigement/salage des routes communales pour la saison 2017-2018 est assurée par l'entreprise CROKET SERVICE ENVIRONNEMENT, sise à ST JEAN DE SIXT. La commune s'engage à payer un minimum de 100 heures pour un coût horaire de prestations de 103,00€ HT.

### 8) **Questions diverses.**

- **Plan Local d'Urbanisme** : le dossier de projet de PLU ainsi que les délibérations du 19 octobre ont été transmis pour avis à M. le Préfet et aux personnes publiques associées, le 14 novembre 2017. Elles disposent d'un délai de 3 mois, à compter de la réception de l'envoi pour nous faire parvenir leur avis. Passé ce délai, leur avis est réputé favorable.

- **Ecole** : La municipalité et la directrice de l'école Tom MOREL ont rencontré l'Inspectrice de l'Education Nationale, Me TABURET-LEGLÉDIC, le 7 novembre dernier afin de préparer la rentrée 2018 et de faire le point sur les effectifs.

- **Activités périscolaires** : Elodie LANTELME a proposé bénévolement une initiation au Satiam Yoga pour les enfants du périscolaire, afin de remercier la municipalité pour le prêt de la salle sous la mairie dans le cadre de son activité.

- **Règlement abbaye** : les locataires de l'abbaye sont conviés à une réunion qui aura lieu le 28 novembre à 20h en mairie, pour prendre connaissance du règlement validé lors du dernier conseil municipal. Ils signeront un avenant à leur contrat de location.

- **Approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Arve** : l'enquête publique préalable aura lieu du lundi 20 novembre 13h30 au vendredi 22 décembre 17h00. Elle portera sur le projet du SAGE de l'Arve présenté par la commission locale de l'eau sur le territoire des 106 communes figurant dans le périmètre du SAGE. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de BONNEVILLE mais chacun pourra prendre connaissance du dossier en version papier à la mairie d'Entremont aux jours et heures d'ouverture au public et consigner ses remarques sur le registre d'enquête.

- **Restauration retable église abbatiale** : le délégué régional de la Fondation du Patrimoine viendra à ENTREMONT le 21 novembre pour une visite des lieux et la signature officielle de la convention. Par ailleurs, suite à notre courrier du 6 octobre dernier, la présidente de l'association pour la Sauvegarde du Patrimoine a adressé un mail en mairie pour faire savoir que l'association participerait au projet de restauration à hauteur de 1800€.

- **GEMAPI** : au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes va prendre la compétence GEMAPI. Elle percevra la taxe GEMAPI et paiera la participation au tronc commun du SM3A. La commune d'ENTREMONT restera redevable de la cotisation Arve Pure de 140€/ an.

- **Commune nouvelle** : la prochaine réunion publique aura lieu le 30 novembre 2017 à 20h30 à la salle des fêtes d'ENTREMONT. Les aspects juridiques et financiers d'un rapprochement avec Petit-Bornand seront abordés. Chaque électeur recevra une invitation à cette réunion ainsi que la liste des questions relevées lors de la première réunion publique sur la commune nouvelle et les réponses apportées ce jour-là.

- **Cérémonie des vœux** : elle aura lieu à la salle des fêtes le dimanche 28 janvier 2018 à 17H30.

La séance est levée à 22h05.

A Entremont, le 17 Novembre 2017

Le Maire,  
Christophe FOURNIER,

